



Service pour  
la science et  
la technologie

**DAAD**

*Deutscher Akademischer Austausch Dienst*  
*Office allemand d'échanges universitaires*

## Programme PHC PROCOPE PLUS 2020

**Consolidation de la coopération franco-allemande par le soutien à l'organisation de colloques scientifiques et de rencontres d'experts**

Procope est le Partenariat Hubert Curien franco-allemand. Il est mis en œuvre en France par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESRI), et dans le pays partenaire par le DAAD.

**« Procope plus » est un programme qui a pour objectif de renforcer des coopérations de recherche franco-allemandes par le soutien à l'organisation de colloques scientifiques et de rencontres d'experts afin de structurer et développer des réseaux de recherche ambitieux.**

Les appels à candidatures de ce programme sont lancés sur un rythme annuel.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 14 juin 2019

### 1. Objectifs

La France et l'Allemagne souhaitent renforcer la coopération franco-allemande en matière de recherche et d'innovation, coopération qui passe notamment par la participation d'équipes de recherche des deux pays à des projets de grande envergure au niveau national ou européen, en soutenant l'organisation de manifestations et de rencontres entre les partenaires.

**L'objectif de ce programme est d'encourager la recherche en réseau et d'aider les équipes à concevoir une coopération structurée et/ou à préparer le montage de projets collaboratifs d'envergure.**

*Les projets pourront inclure un troisième partenaire européen (voir conditions paragraphe 5).*

### 2. Conditions d'éligibilité et types de projets concernés

L'appel à candidatures est ouvert aux laboratoires de recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur, à des organismes de recherche ou à des entreprises associées à un partenaire académique, ainsi qu'à des structures de soutien de type pôle de compétitivité ou cluster.

Les évènements éligibles sont :

- Une réunion (ou une série de réunions) de travail pour poursuivre et/ou préparer le montage d'un projet collaboratif dans le cadre d'appels à projets au niveau bilatéral (ANR, BMBF, DFG, FNS,...) ou européen (exemple : Horizon 2020), avec des partenaires français et allemands, ainsi que d'autres partenaires européens bien identifiés ;
- Un colloque / un congrès scientifique avec des partenaires bien identifiés dans une volonté de mise en réseau préparatoire au montage d'un projet ;
- Un projet de laboratoire conjoint du type LIA, IRN, UMI.

Toutes les disciplines scientifiques sont éligibles. Une attention particulière sera portée aux projets dont la thématique figure parmi les priorités de la coopération franco-allemande et/ou du programme-cadre pour la recherche et l'innovation Horizon 2020.

La manifestation doit se dérouler durant l'année 2020 sur le territoire allemand ou français.

### **3. Critères d'évaluation des projets**

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- La qualité du projet (les objectifs, la thématique, l'ampleur de l'évènement,..)
- La participation de jeunes chercheurs ;
- La qualité des équipes (les porteurs du projet, les intervenants pressentis, les participants envisagés,..) ;
- La complémentarité des équipes
- Les perspectives de structuration ou de valorisation du projet vers un programme ambitieux. Les projets en réseau avec une ouverture européenne notamment seront considérés comme prioritaires.

### **4. Comité de sélection des projets**

- Les projets éligibles font l'objet d'une évaluation scientifique séparée par chacune des deux parties. Les instances des deux pays se réunissent ensuite pour confronter les évaluations et décider conjointement du soutien accordé aux projets sélectionnés.
- Pour la partie française, la Délégation aux Affaires Européennes et Internationales (DAEI) du MESRI assure l'évaluation scientifique des dossiers.

### **5. Nature des dépenses prises en charge**

Principalement les frais de missions (déplacements et hébergements) sont éligibles à une subvention. Les moyens accordés par la France couvrent le paiement des indemnités de séjour et les voyages des chercheurs de l'équipe française, et des partenaires suisses et néerlandais, des chercheurs allemands en Allemagne, ainsi que des frais matériels occasionnés par l'organisation de la manifestation.

Les moyens pour l'équipe allemande (déplacement vers la France et hébergement en France, frais matériels) et pour l'hébergement des participants des pays européens (hors Suisse et Pays-Bas) seront couverts par le DAAD.

### **6. Dossier de demande**

Le dossier de demande doit être uniquement constitué des éléments suivants :

- Lettre de demande ;
- Descriptif court du projet de recherche envisagé ainsi que de l'évènement sur **2 pages maximum**, précisant en particulier les objectifs en matière de coopération (demandes de financements envisagées, types d'appel d'offres pour candidature...);
- CV des participants pour lesquels le financement est demandé
- Budget prévisionnel faisant apparaître le montant de la subvention demandée ;
- Un programme ou préprogramme de l'évènement, spécifiant la date prévue de l'évènement ;
- Une fiche récapitulative (ci-jointe).

## 7. Soumission des dossiers

Les dossiers doivent être rédigés en anglais

- transmis au DAAD par l'équipe allemande (Web: [daad.de/go/pf57385953](http://daad.de/go/pf57385953))
- Transmis à l'ambassade de France à Berlin par l'équipe française à : [attache-science.berlin-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:attache-science.berlin-amba@diplomatie.gouv.fr)

## 8. Modalités pratiques de soumission d'un projet

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 14 juin 2019
- Date de diffusion des résultats : novembre 2019
- Date de début des projets : Janvier 2020

## 10. Contacts pour le programme

### Pour la partie française

- Pour le suivi du programme et les relations avec le partenaire étranger

Sylvette Tourmente

Attachée pour la science et la technologie

Ambassade de France en République Fédérale d'Allemagne

Pariser Platz 5

D-10117 Berlin

Tél. : +49 30 590 03 9255

Mél : [sylvette.tourmente\[at\]diplomatie.gouv.fr](mailto:sylvette.tourmente[at]diplomatie.gouv.fr)

### Pour les partenaires allemands

Mme Ricarda Schäfers

DAAD - Deutscher Akademischer Austauschdienst

German Academic Exchange Service

Kennedyallee 50

53175 Bonn

Tél. : +49 (0) 228 882 86 13

Mél : [schaefers\[at\]daad.de](mailto:schaefers[at]daad.de)